

vie pratique | LOGEMENT

Déménagement collaboratif Il a tout bon

Rien de mieux que l'entraide pour changer de nid à moindres frais.
Voici nos bons plans pour bouger malin.

Pour déménager, on peut se tourner vers des professionnels, qui gèrent tout... à condition d'y mettre le prix. Mais pour réduire les coûts, on peut faire appel aux bonnes volontés et aux services sur mesure qu'offrent certains sites Web.

Gérer le transport

À quelques jours du déménagement, transporter vos affaires sans vous ruiner fait sûrement partie de vos préoccupations. Alors pensez à profiter des espaces vides dans les véhicules professionnels! Ce système économique et écologique est calculé sur celui du covoiturage. Allez sur Cotransportage.fr ou Fretbay.com, rédigez (gratuitement) votre annonce en décrivant les poids et volume estimés de la marchandise, les dates et lieux de chargement et de déchargement et le transporteur intéressé vous joindra directement. Si vous n'avez qu'un meuble à déplacer (frigo, canapé...), faites appel à Get-jum.com. Cette société vous mettra en relation

avec des « jumers », des particuliers équipés d'un véhicule utilitaire et sélectionnés par le site, qui assurent chargement et déchargement pour un prix raisonnable. Sur le même principe, à Paris et en Île-de-France, Letransporteurdupauvre.fr déménage vos biens, grâce à ses camions de 10 m³. Il peut aussi donner un coup de main pour la manutention. Un transport classique de canapé oscille entre 40 euros et 50 euros. Les prix, qui sont établis sur devis, diffèrent selon le kilométrage.

Trouver des bras... et de la bonne volonté

On n'a pas toujours une bande de copains dévoués disponibles à la date voulue... Certaines sociétés se sont donc spécialisées dans la mise à disposition de

personnel professionnel ou amateur. Côté pros, Desbrasesplus.com vous permet de choisir le nombre de déménageurs (un à trois), mais aussi le type de camion (12 m³ ou 22 m³) et la durée de prestation (quatre heures à sept heures). Le service est donc totalement à la carte. Et le déménagement est « participatif » : vous pouvez, afin de réduire encore le coût, participer vous-même à la tâche et faire venir des amis. Idéal quand on a une surface de moins de 50 m² à déménager. Si vous souhaitez demander de l'aide à des particuliers, Jemoove.fr vous met en relation, via un système d'annonces, avec des volontaires. Pour 5 euros à 20 euros de l'heure, selon la prestation, ces derniers donnent du temps et de l'énergie. Le principe est le même avec Mydemenageur.

LE STOCKAGE PARTICIPATIF, pratique et économique!

→ Costockage.fr, Jestocke.com ou Ouistock.fr permettent aux particuliers en quête d'un garde-meuble d'entrer en relation avec ceux qui ont un local à louer. Le prix comprend la rémunération du loueur, les frais de service du site, ainsi que l'assurance des biens... avec un tarif réduit de moitié environ par rapport à un garde-meuble classique. Intéressant!

com. Les déménageurs d'un jour détaillent leurs conditions et compétences, et les particuliers les contactent directement ou déposent eux-mêmes une annonce pour les recruter. Les deux parties conviennent ensuite des modalités de l'affaire. Sachez que sur le territoire français, les particuliers sont libres de rendre des services contre une rémunération. Le coup de main donné doit néanmoins être déclaré à l'Urssaf par les deux parties.

■ ANNE-SOPHIE DOUET

© HIVA IMAGES/FANCY/PHOTONOSTOP

Le marché du déménagement s'ouvre, lui aussi, aux prestations entre particuliers.

Les aides financières

Vous déménagez, vous avez au moins trois enfants à charge (nés ou à naître) et vous toucherez l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement familiale (ALF) dans votre nouvelle résidence? Vous pouvez prétendre à une prime de la Caisse des allocations familiales. Le montant est égal aux dépenses engagées pour le déménagement, dans la limite de 974,90€ pour trois enfants à charge, sur justificatif des frais. En cas de mobilité professionnelle, sachez aussi que certaines conventions collectives prévoient le versement d'une prime de déménagement par l'employeur. Enfin, pour les personnes âgées, des aides peuvent être versées par les caisses de retraite.